

1. Etats financiers 2019

• Bilan Actif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 24/04/20

Devise d'édition EURO

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	4 347	4 347		
Logiciels, brevets et licences	51 845 611	47 213 966	4 631 646	6 419 762
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	16 352 324	7 106 974	9 245 349	9 502 700
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				12 743
TOTAL immobilisations incorporelles :	68 202 282	54 325 287	13 876 995	15 935 205
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	51 019 411	1 981 254	49 038 157	14 180 461
Constructions	524 953 401	278 379 047	246 574 354	259 317 562
Installations techniques, matériel et outillage industriel	62 765 871	55 747 983	7 017 888	7 230 385
Autres immobilisations corporelles	102 852 700	89 597 325	13 255 375	13 576 005
Immobilisations en cours	19 860 114		19 860 114	6 267 427
Avances et acomptes	548 459		548 459	513 995
TOTAL immobilisations corporelles :	761 999 956	425 705 609	336 294 347	301 085 836
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	134 726 259	877 674	133 848 585	133 660 995
Créances rattachées à des participations	158 023 901		158 023 901	158 023 901
Autres titres immobilisés	61 568 982	41 371	61 527 612	61 473 096
Prêts	6 199 354	15 371	6 183 983	6 189 765
Autres immobilisations financières	308 550 235	20 620 484	287 929 751	276 259 205
TOTAL immobilisations financières :	669 068 731	21 554 899	647 513 832	635 606 963
ACTIF IMMOBILISÉ	1 499 270 969	501 585 795	997 685 174	952 628 003
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	161 637		161 637	177 800
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	149 779		149 779	147 761
Stocks de marchandises	1 350		1 350	1 710
TOTAL stocks et en-cours :	312 766		312 766	327 271
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	185 236		185 236	970 652
Créances clients et comptes rattachés	51 330 765	3 825 415	47 505 350	92 935 279
Autres créances	35 474 180	10 913 590	24 560 590	14 462 836
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	86 990 180	14 739 005	72 251 175	108 368 767
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	63 331 224	162 813	63 168 412	67 533 494
Disponibilités	32 646 376		32 646 376	48 769 575
Charges constatées d'avance	3 202 347		3 202 347	2 224 029
TOTAL disponibilités et divers :	99 179 947	162 813	99 017 134	118 527 098
ACTIF CIRCULANT	186 482 893	14 901 817	171 581 076	227 223 136
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	692 333		692 333	1 171 280
TOTAL GÉNÉRAL	1 686 446 195	516 487 612	1 169 958 583	1 181 022 419

1.2 Bilan Passif

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 24/04/20 Devise d'édition

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Apports	319 684 058	319 684 058
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 081 078	2 081 078
Réserves réglementées		4 618 358
Autres réserves	51 792 536	47 174 178
Report à nouveau	(97 738 389)	(29 628 745)
Résultat de l'exercice	(8 618 495)	(68 109 643)
TOTAL situation nette :	267 200 788	275 819 283
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	106 620 043	96 807 795
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	373 820 830	372 627 078
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	9 498 986	10 876 894
Provisions pour engagements sociaux	480 796 077	486 667 278
Provisions pour charges	18 986 780	8 020 704
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	509 281 843	505 564 875
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	115 064 678	122 002 164
Emprunts et dettes financières divers	3 953 177	7 363 890
TOTAL dettes financières :	119 017 855	129 366 054
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	3 985 297	3 324 385
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 789 000	36 357 681
Dettes fiscales et sociales	78 478 996	79 391 059
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 929 626	7 828 894
Autres dettes	18 373 713	27 239 073
TOTAL dettes diverses :	142 571 335	150 816 706
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	18 533 336	16 075 915
DETTES	284 107 822	299 583 061
Écarts de conversion passif	2 748 088	3 247 405
TOTAL GÉNÉRAL	1 169 958 583	1 181 022 419

1.3. Compte de Resultat (Première Partie)

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
TFC	147 631 844	170 984 481	(23 352 637)
Total TFC	147 631 844	170 984 481	(23 352 637)
Ventes de marchandises	1 248 335	1 899 946	(651 611)
Production vendue de biens et services	110 486 815	107 128 255	3 358 560
Chiffres d'affaires nets	111 735 150	109 028 201	2 706 949
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	107 860 772	109 223 832	(1 363 060)
Reprises sur amortissements et provisions	109 553 409	120 298 531	(10 745 122)
Autres produits	2 529 425	2 611 245	(81 820)
PRODUITS D'EXPLOITATION	479 310 600	512 146 290	(32 835 690)
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises	174 000	156 941	17 059
Variation de stock de marchandises	360	10	350
Achats de mat. premières et autres appr.	2 704 219	2 976 439	(272 220)
Variation de stock [mat. premières et appr.]	14 519	71 823	(57 304)
Autres achats et charges externes	98 280 699	99 529 418	(1 248 719)
TOTAL charges externes :	101 173 797	102 734 630	(1 560 833)
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	15 032 088	16 698 106	(1 666 018)
Parts contributives	27 021 022	30 163 272	(3 142 250)
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	188 741 822	193 919 197	(5 177 375)
Charges sociales	83 305 846	96 635 171	(13 329 325)
TOTAL charges de personnel :	272 047 668	290 554 368	(18 506 700)
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amort. sur immobilisations	29 755 433	30 096 192	(340 759)
Dotations aux prov. sur immobilisations			
Dotations aux prov. sur actif circulant	4 441 628	7 847 683	(3 406 055)
Dotations aux prov. pour risques et charges	20 444 758	51 555 321	(31 110 564)
TOTAL dotations d'exploitation :	54 641 819	89 499 197	(34 857 378)
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION	53 411 302	48 802 071	4 609 231
CHARGES D'EXPLOITATION	523 327 695	578 451 644	(55 123 949)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(44 017 095)	(66 305 354)	(22 288 259)

1.4. Compte de Resultat (Seconde Partie)

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Différence (C)= (A) - (B)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(44 017 095)	(66 305 354)	(22 288 259)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	10 230 211	10 363 681	(133 470)
Pdts autres VMP et créances actif immobilisé	371 017	534 134	(163 117)
Autres intérêts et produits assimilés	4 998 488	5 481 707	(483 219)
Rep. sur provisions et transferts de charges	11 772 361	332 361	11 440 000
Différences positives de change	221 886	321 481	(99 595)
Pdts nets sur cessions VMP	6 487 969	14 099 563	(7 611 594)
	34 081 932	31 132 926	2 949 006
CHARGES FINANCIÈRES			
Dot. fin. aux amortissements et provisions		19 532 338	(19 532 338)
Intérêts et charges assimilés	4 182 037	4 387 986	(205 949)
Différences négatives de change	6 428	139 357	(132 929)
Charges nettes sur cessions VMP	3 476	239 326	(235 850)
	4 191 942	24 299 008	(20 107 066)
RÉSULTAT FINANCIER	29 889 990	6 833 918	23 056 072
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(14 127 105)	(59 471 435)	45 344 330
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Pdts exceptionnels sur opérations de gestion	2 649 262	1 393 796	1 255 467
Pdts exceptionnels sur opérations en capital	21 699 458	16 270 299	5 429 159
Rep. sur provisions et transferts de charges	1 237 711	(121 801)	1 359 512
	25 586 431	17 542 294	8 044 137
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges except. sur opérations de gestion	540 086	529 621	10 465
Charges except. sur opérations en capital	5 662 435	23 043 285	(17 380 849)
Dotations except. aux amort. et provisions	12 439 711	1 189 000	11 250 711
	18 642 233	24 761 906	(6 119 673)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 944 198	(7 219 612)	14 163 810
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	1 435 588	1 418 596	16 992
TOTAL DES PRODUITS	538 978 963	560 821 510	(21 842 547)
TOTAL DES CHARGES	547 597 458	628 931 154	(81 333 695)
BÉNÉFICE OU PERTE	(8 618 495)	(68 109 643)	59 491 148

2.1 Présentation de la CCIR Paris IDF

Créée par décret n° 2012-595 du 27 avril 2012, la CCIR Paris-IDF est un établissement public administratif (« EPA »), ayant son siège social 27, avenue de Friedland, 75382 Paris Cedex 08.

En sa qualité de corps intermédiaire de l'Etat, elle assure depuis le 1^{er} janvier 2013 une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics ou des autorités étrangères.

La CCIR, à l'instar du réseau national des CCI auquel elle appartient, contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations. Elle bénéficie d'un fort ancrage de proximité dans les départements par le biais de ses 6 CCID dépourvues de personnalité morale : Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise et 2 CCIT disposant du statut d'établissement public administratif : Essonne et Seine-et-Marne.

Elle exerce les missions suivantes :

- représenter les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics et créer un environnement qui leur soit favorable ;
- accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement, encourager leur vitalité et leur ouvrir de nouvelles opportunités et de nouveaux marchés, notamment à l'international ;
- former les collaborateurs et futurs dirigeants dont les entreprises ont besoin. La CCIR forme chaque année dans ses établissements d'enseignement 35 000 étudiants dont 15 000 apprentis et 30 000 adultes en formation continue. A ce titre la CCIR gère des services publics d'enseignement sans personnalité morale : 14 écoles ;
- développer une filière d'excellence dans le domaine des congrès salons expositions et accroître l'attractivité de la Région-capitale.

2.2 Evènements marquants

- **Baisse de la Taxe pour Frais de Chambre**

La Taxe pour Frais de Chambre (TFC) continue de baisser. Elle s'élève au 31 décembre 2019 à 148 M€, conformément à la notification 1259 reçue de l'administration fiscale, soit 23 M€ de moins qu'en 2018 et 61 M€ de moins par rapport à 2017.

Le gouvernement envisage de poursuivre cette baisse sur les trois prochaines années pour atteindre au niveau national une baisse de 400 M€ en quatre ans, par le biais de la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie prévue dans la Loi Pacte entrée en vigueur en 2019.

- **Loi PACTE**

La Loi Pacte qui réforme les Chambres de Commerce et d'Industrie prévoit également :

- la réalisation de la collecte de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF dès 2020. Par conséquent, la DFCTA a assuré en 2019 sa dernière collecte de taxe d'apprentissage ;
- la création d'un guichet unique pour les formalités de création, modification de situation et cessation d'activité qui sont actuellement assurées par les centres de formalités des entreprises (CFE) de la CCI Paris Ile-de-France. La suppression de cette activité au sein de la CCIR est prévue en 2021.

- **Restructuration**

Dans ce contexte de diminution de la TFC et d'évolutions réglementaires (loi PACTE, loi sur l'apprentissage...), la CCIR a poursuivi en 2019 les travaux initiés en 2018 de redéfinition de sa stratégie et de ses activités. Ainsi, l'organisation du service aux entreprises et les prestations proposées ont été revues en 2019. Par ailleurs, les travaux de refonte, d'une part, des écoles actuelles, d'autre part des fonctions support, ont été initiés pour créer au 01.01.21 six EESC, une holding enseignement et un GIE « support Ces restructurations ont conduit à des décisions, en Assemblée générale, de suppressions de postes ; avec enregistrement en clôture 2019 des provisions afférentes (indemnités de licenciement et allocations de retour à l'emploi), comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En (K€)	31.12.2019	31.12.2018	Variation 2019 2018
CAP	13 338	11 049	2 289
PROVISION RESTRUCTURATION	12 099	1 240	10 859
PROVISION ARE	13 747	10 220	3 527
Total restructuration	39 184	22 509	16 675

- **CMAC**

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la CMAC, qui s'est tenue le mardi 12 juin 2018, la proposition d'évolution du modèle économique de l'association CMAC a été adoptée.

Les nouvelles dispositions remplacent l'activité de la CMAC dans le cadre légal de l'auto-assurance qui s'impose aux établissements publics et transfèrent les missions d'instruction et de gestion des dossiers d'indemnisation des allocataires à Pôle Emploi. Par conséquent, à compter du 1er janvier 2019, la CCIR devient son propre assureur. A ce titre la provision a varié comme suit :

En K€	31.12.2018	Dotations 2019	Reprises 2019	31.12.2019
CMAC / ARE Courant	23 757	4 991	4 838	23 910
CMAC/ARE Restructuration	10 220	4 234	707	13 747
Total	33 977	9 225	5 545	37 657

- **Opérations sur le capital de la filiale EESC HEC**

Le 9 septembre 2019, la CCIR Paris Ile-de-France a cédé 22 802 actions à la Fondation HEC. Le prix de vente a été reversé sous forme de subvention complémentaire à l'EESC HEC (8,5 M€) et la CCIR Paris IDF a souscrit à une augmentation de capital de l'EESC HEC pour le solde (2,3 M€ correspondant à 4 823 actions). A l'issue de ces deux opérations, la CCIR détient 95,3 % du capital d'HEC (contre 99 % antérieurement).

- **Acquisition du site de Jouhaux**

Le 18/07/16, la Ville de Paris a cédé le bâtiment JOUHAUX à la CCIR, sous condition suspensive (obtention du permis de construire) pour 35 M€.

Le 27 novembre 2019, la Ville de Paris et la CCIR ont signé un acte de constatation de réalisation de condition suspensive. Le prix de 35 M€ a été payé en totalité par compensation avec le prix de la vente par la CCIR au profit de la Ville de Paris de l'immeuble de la Bourse de Commerce.

Le prix d'acquisition de 35 M€ a été affecté en totalité à la valeur du terrain.

2.3 Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la CCI de région Paris Ile-de-France sont établis conformément aux règles du Plan comptable général (Règlement ANC n° 2018-02 du 06/07/2018 modifiant le Règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016) et à celles adaptées pour tenir compte des spécificités de l'activité des Chambres de commerce et d'industrie.

Les comptes annuels ont été établis et présentés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les principales méthodes comptables utilisées par la CCI Paris Ile-de-France dans ce cadre sont précisées dans cette annexe.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2019.

2.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est retenu sur les durées d'utilisation suivantes :

	Nombre d'années
Immobilisations incorporelles : Logiciels sur mini & gros systèmes Autres immobilisations incorporelles	1 à 8 3
Terrains et aménagements de terrains : Terrains Aménagements de terrains	Non amortissable 10
Installations techniques, matériels ou outillages industriels : Installations techniques Matériels et outillages industriels	10 5
Autres : Véhicules de transport Mobilier de bureau Matériel informatique Divers	5 10 3 3 à 10
Constructions : Installations et agencements Bâtiments (<i>décomposition en structure et composants</i>)	5 à 10

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle de l'immobilisation est notablement inférieure à sa valeur comptable

En application de l'approche par composants, la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de- France utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les composants retenus pour les constructions et leur durée d'utilisation probables sont présentés ci-dessous. Une distinction a été opérée entre les établissements d'enseignement et les autres afin de traduire comptablement le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs plus rapide dans les établissements d'enseignement.

FAMILLE COMPTABLE DESIGNATION	Acquisition à partir du 1er janvier 2013		Acquisition avant le 1er janvier 2013	
	Domaine Général	Domaine Enseignement	CCIP	CCIV
Structure ouvrage assimilé construction avant 1970 (gros œuvres, terrassement, voiries réseaux divers, marbrerie, carrelage)	80	80	80	80
Structure ouvrage assimilé construction après 1970 (gros œuvres, terrassement, voiries réseaux divers, marbrerie, carrelage)	50	50	50	50
Aménagements intérieurs techniques cloisons démontables, doublage, menuiserie intérieure	25	15	30	12
Menuiseries extérieures (verrières, menuiseries extérieures)	25	25	25	20
Plomberie	25	15	25	15
Electricité (courant fort)	20	20	20	15
Chauffage	20	20	25	20
Climatisation	15	15	15	15
Ascenseurs (ascenseurs, monte-charge, nacelle de nettoyage)	20	15	25	15
Etanchéité	20	20	15	20
Aménagement intérieur (portes de garage barrières - courant faible, câblage).	10	7	10	7
Décoration intérieure (occultation, plafonds suspendus, revêtements de sol, cloisons mobiles, enseignes, peinture)				
Espaces verts	Non amortissable		Non amortissable	

S'agissant des dépenses de gros entretien, la CCIR Paris Ile-de-France a fait le choix de les constater sous forme de provisions.

Lorsque le coût d'acquisition d'une immobilisation n'a pas pu être reconstitué au 1er janvier 1993 (date du bilan d'ouverture de l'ex-CCIP, de l'ex-CCIV de l'ex-CRCI, il a été considéré que l'immobilisation était complètement amortie à cette date. Chacune des immobilisations concernées a alors été apportée pour un franc symbolique (0,15 €). Par ailleurs, les immeubles à caractères historiques du patrimoine de la CCIR Paris Ile-de-France ont également été inscrits au bilan pour une valeur symbolique.

2.3.2 Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable.

Ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition. Ce coût correspond généralement au capital versé lors de la création des sociétés et lors d'augmentation de capital ultérieure.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'une participation devient inférieure à son coût d'entrée. Cette valeur est estimée selon la quote-part de situation nette du niveau de la participation, le cours de bourse du dernier mois ou les perspectives de réalisation.

2.3.3 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Lorsque la valeur actuelle à la clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

2.3.4 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance (valeur d'inventaire) devient inférieure à sa valeur nette comptable. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Pour calculer la provision pour dépréciation des créances douteuses, deux types de critères sont retenus :

- Ancienneté de la créance :

- date d'échéance dépassée depuis plus de six mois : une provision de 50 % est calculée sur le montant HT de la créance.
- date d'échéance dépassée depuis plus d'un an : une provision de 100 % est calculée sur le montant HT de la créance.

- Solvabilité du client:

Toutes les créances émises sur un client qui répond aux caractéristiques suivantes sont dépréciées à 100 % :

- mise en liquidation judiciaire ;
- état de cessation de paiement ;
- chèques impayés.

La méthode de comptabilisation des dépréciations est la suivante :

- l'intégralité de la dépréciation comptabilisée l'année précédente est reprise en année N ;
- la nouvelle dépréciation de l'année N est comptabilisée en charges d'exploitation.

2.3.5 Créances rattachées à des participations, prêts et autres immobilisations financières

Les créances rattachées à des participations représentent des prêts octroyés à des entités dans lesquelles la CCIR Paris Ile-de-France détient une participation.

Ces créances portent intérêt à des taux prévus dans des conventions, qui peuvent être fixes ou variables, et sont inscrites dans les comptes au coût constitué du prix d'achat augmenté de tous les coûts directement attribuables.

2.3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont notamment constituées par des parts de Sicav ou de fonds commun de placement, des obligations, des certificats de dépôt, des bons à moyen terme et des bons de capitalisation.

Ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur en capital (valeur "pied de coupon" pour les obligations, valeur nominale pour les autres titres) à la date d'acquisition.

Les intérêts courus à la date d'achat sont portés dans un compte d'intérêts courus ; les intérêts précomptés et les décotes (écarts favorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrés au poste de produits constatés d'avance. Les primes (écarts défavorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrées dans un compte de charges constatées d'avance.

La date de clôture des opérations financières est le dernier jour ouvré de l'année.

Après avoir comparé la valeur d'inventaire et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes et des moins-values latentes. Les moins-values latentes font, lorsque nécessaire, l'objet de dépréciations.

Les VMP et disponibilités en devises sont converties dans les comptes au cours de clôture.

2.3.7 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement perçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portés dans ce poste.

Lorsque la subvention est accordée sans condition, elle est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, au moment où le droit est acquis, c'est-à-dire :

- à la date de notification, ou à défaut la date de réception par la CCIR de l'acte attributif en cas de décision attributive ;
- à la date de signature de l'acte attributif en cas de convention attributive.

Il est en effet considéré que l'acte attributif engage définitivement et à lui seul l'organisme financeur.

Dans le cas où l'attribution de la subvention est conditionnée à la réalisation effective des dépenses, l'octroi du droit correspond à l'exécution des dépenses effectivement financées (exécution du service fait). Depuis 01/01/2016 les nouvelles subventions d'investissement suivent la comptabilisation des dépenses engagées.

Les subventions d'investissement sont reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs qu'elles financent.

2.3.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers, d'ordre juridique ou implicite, et qu'il est probable que le dénouement de cette obligation nécessitera une sortie de ressources en faveur de ce tiers, sans contrepartie équivalente.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'organisme envers le tiers.

La provision pour gros entretien ou grandes réparations correspond aux charges :

- figurant au Plan Pluriannuel d'Investissement (établi par la Direction du Patrimoine Immobilier, et soumis à l'approbation annuelle des élus lors de l'examen du budget) ;
- et répondant à la définition suivante : « il s'agit des dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement ».

S'agissant d'un plan à trois ans, toutes les charges ainsi déterminées sont provisionnées :

- à 100 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+1 ;
- à 66,66 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+2 ;
- à 33,33 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+3.

2.3.9 Engagements sociaux à prestations définies

La CCIR Paris Ile-de-France évalue et comptabilise ses engagements de retraites et avantages similaires.

Retraites

Jusqu'au 31 décembre 2005, les salariés de la CCI de Paris disposaient d'un régime de retraite autonome géré dans le cadre de l'établissement "régime spécial d'assurance vieillesse" (RSAV). Ce régime a pris fin du fait d'une disposition législative votée en 2005. Le basculement au régime général de la sécurité sociale, consécutif à cette loi, laisse à la charge de la CCIR Paris Ile-de-France le différentiel entre les droits à prestations acquis par les salariés jusqu'au 31 décembre 2005 et les droits à prestations sous le régime général. Ce régime est un régime fermé.

Indemnités de départ à la retraite (allocations de fin de carrière)

La CCIR Paris Ile-de-France verse des indemnités à ses salariés lors de leur départ à la retraite. Ces indemnités sont fonction de l'ancienneté et du niveau de salaire atteint à l'âge de la retraite et sont déterminées par le statut du personnel des compagnies consulaires. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le barème d'allocations de fin de carrière est identique quelle que soit la CCI (de région Paris Ile-de-France, territoriales Essonne et Seine-et-Marne). Avant cette date, c'est le barème de droit historique qui est appliqué s'il est plus favorable.

A compter du 1/1/2016	
CCI Paris Ile-de-France	Droits Les salariés bénéficient d'une allocation de fin de carrière correspondant à 1/5ème de mois de salaire par année d'ancienneté dans la limite de 4 mois. Le salaire utilisé est le salaire brut indiciaire.
Droits historiques	
CCIP	Les salariés bénéficient d'une allocation de fin de carrière correspondant à 1/5ème de mois de salaire par année d'ancienneté. Si l'indemnité ainsi calculée est supérieure à 3 050 €, cette indemnité est majorée de 10 %. L'allocation est arrondie à la centaine d'euros supérieure.
CCIV	Jusqu'à 5 ans d'ancienneté : 1 mois de rémunération indiciaire brute De 5 ans à 10 ans : 2 mois de rémunération indiciaire brute De 10 ans à 15 ans : 3 mois de rémunération indiciaire brute Au-delà de 15 ans : 4 mois de rémunération indiciaire brute
CCIE	<u>Moins de 5 ans : 1 mois de rémunération mensuelle indiciaire</u> De 5 à 9 ans : 1.5 mois de rémunération mensuelle indiciaire De 10 à 14 ans : 2 mois de rémunération mensuelle indiciaire De 15 à 19 ans : 2.5 mois de rémunération mensuelle indiciaire De 20 à 24 ans : 3 mois de rémunération mensuelle indiciaire A partir de 25 ans : 4 mois de rémunération mensuelle indiciaire
CCISM	Après 5 ans : 1 mois de rémunération mensuelle indiciaire Après 10 ans : 2 mois de rémunération mensuelle indiciaire Après 15 ans : 3 mois de rémunération mensuelle indiciaire Après 20 ans : 4 mois de rémunération mensuelle indiciaire

Allocation d'ancienneté

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le barème d'allocations d'ancienneté est identique (alignement des barèmes) quelle que soit la CCI (de région Paris Ile-de-France, territoriales Essonne et Seine-et-Marne). Avant cette date, c'était le barème de droit historique qui était appliqué s'il était plus favorable.

A compter du 1/1/2018	
CCIR Paris Ile de France Les salariés bénéficient d'une allocation d'ancienneté. Cette gratification est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté, égale à	Droits Pour 20 ans : 140 points CCI Pour 25 ans : 170 points CCI Pour 30 ans : 200 points CCI Pour 35 ans : 230 points CCI Pour 40 ans : 260 points CCI
Droits historiques	
CCIP : l'allocation est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté, à l'exception des enseignants en gestion et des personnes ayant un taux d'activité inférieur à 50 %, égale à	Pour 20 ans : 140 points CCI Pour 25 ans : 170 points CCI Pour 30 ans : 200 points CCI Pour 35 ans : 230 points CCI Pour 40 ans : 260 points CCI Pour compenser le passage d'une valeur de point CCI Paris à la valeur de point nationale, un complément de gratification correspondant à 12,505 % de l'allocation ci-dessus est versé
CCIV : l'allocation est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté égale à	Pour 15 ans d'ancienneté : 130 points CCI Pour 20 ans d'ancienneté : 260 points CCI Pour 25 ans d'ancienneté : 340 points CCI Pour 30 ans d'ancienneté : 400 points CCI Pour 35 ans d'ancienneté : 340 points CCI Pour 40 ans d'ancienneté : 300 points CCI
CCIE : barème d'allocation fonction de la date d'entrée	<u>Pour les agents entrés avant le 04/08/1997</u> 20 ans : 140 points 25 ans : 1 mois de rémunération mensuelle indiciaire 30 ans : 1.5 mois de rémunération mensuelle indiciaire 35 ans : 2 mois de rémunération mensuelle indiciaire 40 ans : 2.5 mois de rémunération mensuelle indiciaire <u>Pour les agents entrés après le 04/08/1997</u> 20 ans : 140 points 25 ans : 170 points 30 ans : 200 points 35 ans : 230 points 40 ans : 260 points
CCISM : l'allocation est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté égale	Pour 10 ans d'ancienneté : 70 points CCI Pour 15 ans d'ancienneté : 105 points CCI Pour 20 ans d'ancienneté : 140 points CCI Pour 25 ans d'ancienneté : 170 points CCI Pour 30 ans d'ancienneté : 200 points CCI Pour 35 ans d'ancienneté : 230 points CCI Pour 40 ans d'ancienneté : 260 points CCI

Méthodes comptables appliquées

Pour tous les engagements sociaux à prestations définies, cités ci-dessus, la CCIR Paris Ile-de-France comptabilise des provisions à son bilan destinées à rattacher leur coût aux périodes au cours desquelles les salariés ont acquis des droits aux régimes en cause. L'évaluation de ces provisions au 31 décembre 2019 a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par la recommandation du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

Depuis le 1er janvier 2007, pour les régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, la CCIR Paris Ile-de-France a choisi d'appliquer la méthode du corridor, selon laquelle les écarts actuariels sont différés en hors-bilan. Selon cette méthode, la CCIR Paris Ile-de-France doit comptabiliser en charge de l'exercice une fraction des écarts actuariels, si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de la période précédente excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur des actifs de couverture. L'amortissement est déterminé linéairement sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés. Le régime des allocations d'ancienneté n'étant pas un régime post-emploi, l'intégralité des écarts actuariels constatée au cours de l'exercice est enregistrée immédiatement en résultat.

2.3.10 Instruments dérivés

La CCIR Paris Ile-de-France utilise des instruments dérivés de taux d'intérêts (swaps, tunnels...) et des instruments dérivés sur le change (achats à terme de devises) pour couvrir ses risques financiers. Ces instruments étant adossés de manière précise à des positions existantes ou très probables, ils sont comptabilisés en tant que couverture. Les flux financiers qu'ils engendrent sont enregistrés en résultat de manière à neutraliser la fraction en risque des charges et des produits issus des positions couvertes.

2.3.11 Changement de méthode

Néant

2.3.12 Consolidation

La CCIR Paris Ile-de-France est mère d'un groupe de sociétés. Elle établit à ce titre des comptes consolidés.

2.4 Note sur le bilan

2.4.1 Immobilisations

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20
Devise d'édition EURO

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	4 347		
Autres immobilisations incorporelles	68 868 872		2 373 277
TOTAL immobilisations incorporelles :	68 873 219		2 373 277
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains, agencements et aménagements	16 110 888		35 000 000
Constructions sur sol propre	467 623 838		5 766 038
Constructions sur sol d'autrui	7 445 629		
Constructions installations générales	46 427 492		21 719
Installations techniques et outillage industriel	66 363 722		2 224 976
Installations générales, agencements et divers	9 006 717		1
Matériel de transport	2 097 294		626 248
Matériel de bureau, informatique et mobilier	91 497 086		3 964 927
Matériel de protection et autres immo corporelles divers	1 696 817		30 408
Immobilisations corporelles en cours	6 267 427		23 065 360
Avances et acomptes	513 995		548 459
TOTAL immobilisations corporelles :	715 050 906		71 248 136
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	292 753 980		
Autres titres immobilisés	61 568 965		2 280 218
Prêts et autres immobilisations financières	314 140 197		8 042 394
TOTAL immobilisations financières :	668 463 142		10 322 612
TOTAL GÉNÉRAL	1 452 387 266		83 944 025

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			4 347	
Autres immobilisations incorporelles		3 044 214	68 197 935	
TOTAL immobilisations incorporelles :		3 044 214	68 202 282	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains, agencements et aménagements		91 477	51 019 411	
Constructions sur sol propre		1 686 090	471 703 785	
Constructions sur sol d'autrui		625 960	6 819 669	
Constructions installations générales		19 265	46 429 947	
Install. techn., matériel et out. industriels		5 822 827	62 765 871	
Inst. générales, agencements et divers		287 815	8 718 902	
Matériel de transport		153 782	2 569 760	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		5 555 548	89 906 464	
Matériel de prot et autres immo corp divers		69 652	1 657 573	
Immobilisations corporelles en cours		9 472 674	19 860 114	
Avances et acomptes		513 995	548 459	
TOTAL immobilisations corporelles :		24 299 085	761 999 956	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		3 820	292 750 160	
Autres titres immobilisés		2 280 200	61 568 982	
Prêts et autres immo. financières		7 433 003	314 749 589	
TOTAL immobilisations financières :		9 717 023	669 068 731	
TOTAL GÉNÉRAL		37 060 322	1 499 270 969	

2.4.2 Amortissements

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	4 347			4 347
Autres immobilisations incorporelles	52 933 667	3 952 172	2 564 899	54 320 940
TOTAL immobilisations incorporelles :	52 938 014	3 952 172	2 564 899	54 325 287
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 930 427	50 827		1 981 254
Constructions sur sol propre	210 741 250	17 932 172	1 464 739	227 208 683
Constructions sur sol d'autrui	5 421 910	121 775	468 213	5 075 472
Constructions installations générales	46 016 237	97 919	19 265	46 094 891
Installations techn. et outillage industriel	58 816 721	2 754 089	5 822 827	55 747 983
Inst. générales, agencements et divers	6 312 406	187 655	251 922	6 248 139
Matériel de transport	1 941 397	97 509	153 782	1 885 125
Mat. de bureau, informatique et mobil.	80 845 049	4 520 638	5 502 649	79 863 038
Emballages récupérables et divers	1 623 057	45 125	67 158	1 601 024
TOTAL immobilisations corporelles :	413 648 454	25 807 709	13 750 555	425 705 609
TOTAL GÉNÉRAL	466 586 468	29 759 881	16 315 454	480 030 896

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :				
Frais d'acquisition de titres de participations				
TOTAL GÉNÉRAL				

La valeur nettes des immobilisations corporelles croît de 35 209 K€. Cette variation provient de l'acquisition de l'actif immobilier Jouhaux à Paris.

Les immobilisations financières sont constituées par les éléments suivants :

En K€	31.12.2019	31.12.2018
Titres de participation	134 726	134 730
Créances rattachées à des participations	158 024	158 024
Autres titres immobilisés	61 569	61 569
Prêts	6 199	6 207
Autres immobilisations financières	308 550	307 933
Total (valeur brute)	669 069	668 463
Dépréciation	-21 555	-32 856
Valeur nette	647 514	635 607

Les titres de participation de la CCIR Paris Ile-de-France concernent principalement des participations généralement majoritaires dans des sociétés dont l'objet social s'inscrit dans le prolongement direct de ses activités (cf. tableau détaillé 2.4.3).

Les créances rattachées à des participations s'élèvent au 31.12.2019 à 158 025 K€ (idem N-1) et intègrent les créances en comptes courant suivantes :

- a. Viparis Palais des congrès de Versailles : 67 633 K€ ;
- b. Viparis Palais des congrès de Paris pour 51 893 K€ ;
- c. Société Immobilière du Palais des Congrès pour 38 498 K€.

Aucun flux n'a été réalisé sur l'exercice.

La valeur brute des "autres immobilisations financières" s'analyse comme suit (en K€) :

	31.12.2019	31.12.2018
Créance à long terme	11 496	8 194
Fonds destinés aux remboursements d'emprunts	9 797	
Fonds placés en couverture de l'engagement de retraite	223 349	228 021
Contrat de capitalisation	55 000	55 000
Intérêts Courus Non Echus et autres	8 908	7 399
Total	308 550	307 933

Les fonds destinés au remboursement d'emprunts sont des sommes placées à long terme ; il s'agit du placement et ses produits financiers cumulés détenus pour 9 797 K€ en vue du remboursement en 2028 de la totalité du capital emprunté en livres sterling pour financer l'acquisition du bâtiment de PARSIFAL Collège à Londres.

La CSAV est dotée d'un portefeuille long terme constitué en contre-garantie des engagements de retraite et qui permet et qui contribue au financement des pensions grâce aux intérêts qu'il gère.

La CCIR Paris Ile-de-France détient des contrats de capitalisation (55 000 K€).

2.4.3 Tableau récapitulatif des filiales et des participations de la CCI Paris Ile-de-France (détention de plus de 10 %)

Filiales	Forme juridique	Capitaux propres (k€)	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur brute des titres au bilan (k€)	Valeur brute des comptes courants avec la CCI PARIS-IDF (k€)	Dépréciation des titres (k€)	Dépréciation des comptes courants (k€)	Conditions de rémunération du compte courant (en %)	Chiffre d'affaires (k€)	Résultat (k€)	Dividendes (k€)
Société Immobilière du Palais des Congrès (SIPAC)	SA	541 410	81,68%	107 908	38 498			Taux fiscalement déductible	7 884	184 189	8006
EESC HEC Paris	EESC	69 088	95,27%	60 443					137 381	647	
EESC ESCP	EESC	10 900	99,99%	9 614					63 673	1 534	
Société Civile Immobilière Constance	SCI	10 672	50,00%	5 336					0	0	
Société Consulaire d'implantation d'Entreprises et Gestion d'Entrepôt (SCIEGE)	SAS	8 334	100,00%	1 861					2 273	368	100
GIE CCI Finance	GIE	1 178	67,11%	504					2 986	427	
Camelinat (1)	SCI	568	35,00%	1					241	125	
ESSEC Cergy (clôture 31.08.2018)	Société Civile	5 406	81,26%	4 425		32			519	0	
ESSEC Venture (clôture 31.08.2018)	SAS	1 885	38,84%	500					462	51	
Participation :											
EM Services	SAS	461	10,00%	4					1 168	181	15

(1) Données de l'exercice 2018 (celles de l'exercice 2019 n'étant pas disponibles lors de l'arrêté des comptes de la CCIR)

2.4.4 État des Échéances des Créances

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	158 023 901		158 023 901
Prêts	6 199 354	97 415	6 101 939
Autres immobilisations financières	308 550 235		308 550 235
DE L'ACTIF CIRCULANT TOTAL de l'actif immobilisé :	472 773 490	97 415	472 676 075
Clients douteux ou litigieux	6 290 046	6 290 046	
Autres créances clients	45 040 718	45 040 718	
Personnel et comptes rattachés	77 662	77 662	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéficiaires			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	167 673	167 673	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	21 601 244	21 601 244	
Groupe et associés	537 344	537 344	
Débiteurs divers	13 275 493	13 275 493	
TOTAL de l'actif circulant :	86 990 180	86 990 180	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3 202 347	3 202 347	
TOTAL GÉNÉRAL	562 966 016	90 289 942	472 676 075

Les créances de l'actif immobilisé s'élèvent au 31/12/2019 à 472 773 K€, et se composent principalement :

- des créances rattachées à des participations pour 158 024 K€, dont 67 633 K€ pour Viparis Palais de congrès de Versailles, 51 893 K€ pour Viparis Palais de congrès de Paris et 38 498 K€ pour la SIPAC ;
- des prêts pour 5 937 K€ au titre de la participation des employeurs à l'effort construction effectuée sous forme de prêts sur 20 ans ;
- des autres immobilisations financières pour 308 550 K€ relatives aux placements financiers immobilisés dans le cadre de la CSAV (223 350 K€), les placements financiers immobilisés de la trésorerie courante (6 797 K€) et à la refacturation des provisions long terme aux CCIT et EESC HEC et ESCP (11 496 K€).

Les créances de l'actif circulant s'élèvent au 31/12/2019 à 86 990 K€ et portent principalement sur les créances douteuses pour 6 290 K€, les autres créances clients pour 41 521 K€ dont 3 519 K€ de factures à établir, les créances diverses dont 7 720 K€ de subventions d'investissement et 13 881 K€ de subventions d'exploitation à recevoir.

Les débiteurs divers concernent en partie la mise à disposition du personnel de la CCIR auprès des CCIT et EESC pour le mois de décembre.

Ces charges constatées d'avances s'élèvent au 31/12/2019 à 3 202 K€ et reposent principalement sur les agrégats suivants :

- locations pour 1 252 K€ ;
- redevance de concessions, brevets, licences pour 465 K€ ;
- entretien et réparations pour 443 K€ ;
- primes assurance pour 362 K€ ;
- rémunérations intermédiaires et honoraires pour 333 K€.

Les créances clients diminuent de 45 430 K€ notamment suite à l'acquisition de l'actif immobilier Jouhaux qui est venue éteindre la créance auprès de la Ville de Paris liée à la cession de la Bourse de Paris (paiement par compensation).

2.4.5 Produits à Recevoir

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR	Montant
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	3 519 048
Personnel	
Organismes sociaux	(100 112)
État	
Divers, produits à recevoir	2 046 548
Autres créances	
TOTAL	5 465 484

Le poste "créances client et comptes rattachés" pour 3 519 K€ au 31/12/2019 porte essentiellement sur des commissions perçues au titre des carnets ATA pour 258 K€, de prestations de formation pour 1 208 K€ et de 956 K€ de droit de scolarité.

Les "divers, produits à recevoir" correspondent essentiellement à un reliquat de TFC de 2015 pour 1 758 K€.

2.4.6 Valeurs mobilières de placements

La valeur bilancielle des valeurs de placements (SICAV, FCP, obligations, OPCV, actions, BMTN, EMTN) en portefeuille au 31 décembre 2019 s'élève à 63 168 K€ dont 51 900 K€ de dépôt à terme.

2.4.7 Capitaux propres

Les apports correspondant aux écarts d'ouverture de premier bilan de l'ex-CCIP, ex-CCIV et ex CRCI déterminés par la différence entre l'actif et le passif établis à la date du 1^{er} janvier 1993, s'élèvent à 319 684 K€.

(en K€)	31.12.2018	Affectation du résultat 2018	Résultat 2019	Autres variations	31.12.2019
Apports	319 684				319 684
Réserves	53 874				53 874
Report à nouveau	-29 629	-68 110			-97 738
Résultat de l'exercice	-68 110	68 110	-8 618		-8 618
Subventions	96 808			9 812	106 620
Capitaux propres	372 627	0	-8 618	9 812	373 821

2.4.8 Provisions Inscrites au Bilan

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	623 700	1 875 000	313 000	2 185 700
Prov. pour pensions et obligat. simil.	452 690 774	9 038 662	18 590 000	443 139 436
Autres prov. pour risques et charges	52 250 401	22 166 306	10 460 000	63 956 707
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	505 564 875	33 079 968	29 363 000	509 281 843
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles	316 616		316 616	
Prov. sur immo. titres de participation	1 069 084	25 000	216 410	877 674
Prov. sur autres immo. financières	31 787 095		11 109 870	20 677 225
Provisions sur comptes clients	3 058 812	3 931 361	3 164 759	3 825 415
Autres provisions pour dépréciation	12 413 850	616 213	1 953 661	11 076 402
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	48 645 458	4 572 574	16 761 316	36 456 716
TOTAL GÉNÉRAL	554 210 333	37 652 542	46 124 316	545 738 559

2.4.9 Provision pour engagements sociaux à prestations définies

En K€	31.12.2018	Dotations 2019	Reprises 2019	31.12.2019
Engagements de retraite	410 038	8 012	13 771	404 279
Indemnités de départ à la retraite	37 136	438	4 123	33 451
Allocation ancienneté	5 517	588	696	5 409
Total	452 691	9 038	18 590	443 139

La provision pour engagements sociaux (hors CMAC) a évolué au cours de l'exercice (en K€) :

Montant à l'ouverture de l'exercice	452 691
Charges de l'exercice	8 661
Transfert	
Prestations payées par la CCI Paris-IDF	-18 213
Provision à la clôture de l'exercice	<u>443 139</u>

Rapprochement de la situation financière du régime à la clôture :

Valeur actuelle de l'obligation	573 418
CAP	-7 556
Modifications de régimes restant à amortir	1 756
Gains actuariels nets non amortis	-124 479
Provision comptabilisée au bilan	<u>443 139</u>

La charge de l'exercice s'analyse :

Coûts des services de l'exercice	-2 495
Coût de l'actualisation :	-8 415
Amortissement des modifications de régimes :	56
Amortissement des pertes et gains actuariels :	-700
Réduction/Cessation	2 893
Total	<u>-8 661</u>

La provision pour engagements sociaux (hors CMAC) à la clôture de l'exercice par type de régime :

Catégorie de régime (en K€)	Valeur actuelle de l'obligation	Ecarts actuariels nets comptabilisés	Montant de provision comptabilisée
Retraite	525 000	-120 721	404 279
Indemnités de départ à la retraite	42 843	-9 392	33 451
Allocation d'ancienneté	5 574	-165	5 409
Total	573 417	-130 278	443 139

Le gain actuariel sur la provision provient essentiellement du changement du taux d'actualisation et des hypothèses par type d'engagement entre 2018 et 2019.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	31.12.2019	31.12.2018
Taux d'actualisation par type d'engagement		
- Fermeture du RSAV	0,85%	1,70%
- Indemnité de Fin de carrière	0,60%	1,45%
- Gratifications d'ancienneté	0,40%	1,15%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux d'augmentation des salaires indiciaires		
- cadres	1,5%	1,5%
- non cadres	1,5%	1,5%
Taux de revalorisation de la valeur du point CCI Paris-IDF		
- 2020	0,0%	1,0%
- 2021 et après	1,0%	1,0%
Taux de charges sociales patronales	48% et 58%	47% et 58%
Tables de mortalité		
Engagement CSAV	TGF-TGH 2005	TGF-TGH 2005
Indemnités de fin de carrière, gratifications	INSEE 13-15	INSEE 12-14

2.4.10 Provision aide au retour à l'emploi (ARE)

Au 31.12.2019, la provision d'Aide au retour à l'emploi varie comme suit :

En K€	31.12.2018	Dotations 2019	Reprises 2019	31.12.2019
CMAC/ARE Restructuration	10 220	4 234	707	13 747
CMAC /ARE Courant	23 757	4 991	4 838	23 910
dont				
CMAC CCIR	21 777	1 583	4 144	19 216
CMAC CCI Essonne	911	887	289	1 509
CMAC CCI SM	834	1 847	322	2 359
CMAC ESCP	0	462	0	462
CMAC HEC	235	212	83	364
Total	33 977	9 225	5 545	37 657

2.4.11 État des Échéances des Dettes

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	115 064 678	7 942 260	34 951 879	72 170 539
Emprunts et dettes financières divers	3 953 177	3 953 177		
Fournisseurs et comptes rattachés	36 789 000	36 789 000		
Personnel et comptes rattachés	41 796 489	41 796 489		
Sécurité sociale et autres organismes	27 792 205	27 792 205		
Impôts sur les bénéficiaires	885 394	885 394		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 209 903	1 209 903		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 795 006	6 795 006		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	8 929 626	8 929 626		
Groupe et associés				
Autres dettes	18 373 713	18 373 713		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	18 533 336	18 533 336		
Avances et acomptes sur commandes	3 985 297	3 985 297		
TOTAL GÉNÉRAL	284 107 822	176 985 404	34 951 879	72 170 539

2.4.12 Sûretés réelles consenties

La CCI Paris Ile-de-France n'a accordé aucune sûreté réelle en garantie des dettes ci-dessus.

2.4.13 Dettes en devises étrangères

Dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit figure une dette de 8 690 K€ correspondant à l'acquisition et l'aménagement du bâtiment Parsifal Collège à Londres. Cette dette est convertie en Euros au cours de clôture au 31 décembre 2019 libellée en monnaie étrangère et remboursable in fine et fait l'objet d'une couverture de taux de change.

2.4.14 Taux d'intérêt et couverture de taux

La dette de 112 044 K€ échéance 2030 a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt via des stratégies de swaps et des stratégies optionnelles.

2.4.15 Charges à Payer

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97 415
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 860 937
Dettes fiscales et sociales	53 347 007
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 268 926
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	4 099 288
TOTAL	81 673 573

Charges à payer :

Les charges à payer au 31/12/2019 s'élèvent à 81 674 K€, se composent essentiellement des éléments suivants :

- les charges à payer inscrites dans le poste fournisseurs pour 19 861 K€, correspondent en totalité à des factures non parvenues;
- les dettes fiscales et sociales de 53 347 K€, portent principalement sur :
 - le compte épargne temps qui représente une charge à payer de 24 643 K€ ;
 - les charges de restructuration relatives à la suppression de certaines activités pour 13 338 K€ ;
 - la modification du régime CSAV effectuée en 2018 pour 7 556 K€.

2.4.16 Charges et Produits Constatés d'Avance

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	3 202 347	18 533 336
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	3 202 347	18 533 336

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance de 18 533 K€ sont principalement composés de produits facturés au titre des frais d'inscription et de frais de scolarité dont la prestation se déroulera sur la période subséquente.

2.5 Note sur le compte de résultat

2.5.1 Ventilation des produits d'exploitation

Période du 01/01/19 au 31/12/19

CCIR PARIS ILE DE France

Edition du 24/04/20

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
TFC	147 631 844	170 984 481	(23 352 637)
Total TFC	147 631 844	170 984 481	(23 352 637)
Ventes de marchandises	1 248 335	1 899 946	(651 611)
Prestations de formation initiale	36 254 584	35 307 393	947 191
Prestations de formation continue	18 653 460	19 276 116	(622 657)
Autres prestations de services	24 155 107	22 845 102	1 310 005
Produits des activités annexes	24 603 476	21 946 385	2 657 091
Autres produits du chiffre d'affaires	6 820 188	7 753 259	(933 071)
Total Chiffre d'affaires	111 735 150	109 028 201	2 706 949
Taxe d'apprentissage	78 853 335	73 196 147	5 657 188
Subventions d'exploitation	29 007 437	36 027 685	(7 020 248)
Total	107 860 772	109 223 832	(1 363 060)
Reprises sur amortissements et provisions	109 553 409	120 298 531	(10 745 122)
Autres produits	2 529 425	2 611 245	(81 820)
Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	479 310 600	512 146 290	(32 835 690)

Le chiffre d'affaires de la CCIR Paris IDF provient essentiellement des prestations de formation dispensées au sein de ses 14 écoles auprès des jeunes et des salariés.

Les produits liés à la Taxe pour Frais de Chambre (TFC) sont en diminution. Ils s'élèvent en 2019 à 147 632 K€. Les produits issus de la taxe d'apprentissage s'élèvent au titre de l'exercice 2019 à 78 853 K€.

Les subventions d'exploitation sont des financements reçus pour contribuer à la réalisation de l'activité courante et pour faire face aux charges de fonctionnement. Elles s'élèvent pour 2019 à 29 007 K€ et proviennent essentiellement du Conseil Régional pour 17 420 K€, de l'Union Européenne pour 1 975 K€ et de subvention d'organismes privés pour 1 892 K€.

Les "reprises sur amortissements et provisions" sont principalement constituées de :

- transfert de charges à la suite de la refacturation de mise à disposition de personnel aux CCIT de l'Essonne, de la Seine-et- Marne et des EESC HEC et ESCP au titre des salaires bruts, des charges sociales et fiscales et des provisions pour passifs sociaux du personnel qui a été mis à leur disposition par la CCIR Paris IDF en 2019 pour 67 164 K€ ;
- reprise de provision d'exploitation pour 34 026 K€ (dont 13 771 K€ au titre de la reprise sur provision de l'engagement de retraite CSAV, 4 819 K€ de reprise sur provision IDR et allocation ancienneté, 4 144 K€ de reprise sur provision CMAC (courant) (hors CCIT et EESC), 1 500 K€ de reprise contentieux CMAC, et 4 541 K€ de reprise de dépréciation de créances douteuses.

2.5.2 Ventilation des charges d'exploitation

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises	174 000	156 941	17 059
Achats de mat. premières et autres appr.	2 704 219	2 976 439	(272 220)
Variation de stock [mat. premières et appr.]	14 519	71 823	(57 304)
Autres achats et charges externes	98 280 699	99 529 418	(1 248 719)
TOTAL charges externes :	101 173 797	102 734 630	(1 560 833)
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	15 032 088	16 698 106	(1 666 018)
Parts contributives	27 021 022	30 163 272	(3 142 250)
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	188 741 822	193 919 197	(5 177 375)
Charges sociales	83 305 846	96 635 171	(13 329 325)
TOTAL charges de personnel :	272 047 668	290 554 368	(18 506 700)
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amort. sur immobilisations	29 755 433	30 096 192	(340 759)
Dotations aux prov. sur immobilisations			
Dotations aux prov. sur actif circulant	4 441 628	7 847 683	(3 406 055)
Dotations aux prov. pour risques et charges	20 444 758	51 555 321	(31 110 564)
TOTAL dotations d'exploitation :	54 641 819	89 499 197	(34 857 378)
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION	53 411 302	48 802 071	4 609 231
CHARGES D'EXPLOITATION	523 327 695	578 451 644	(55 123 949)

2.5.3 Parts contributives

Le poste "parts contributive" intègre les versements de TFC aux deux CCIT et le prélèvement France Télécom.

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
Parts contributives CCIT ESSONNE	8 399 044	9 806 771	(1 407 727)
Parts contributives CCIT SEINE ET MARNE	10 399 071	12 133 632	(1 734 561)
Prélèvement France Télécom	8 222 907	8 222 869	38
Total Parts contributives	27 021 022	30 163 272	(3 142 250)

2.5.4 Ventilation des autres charges externes

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
Achats de matières et fournitures non revendues	7 064 027	7 313 320	(249 294)
Sous-traitance générale	2 777 547	2 170 255	607 292
Locations	8 600 996	8 530 543	70 453
Charges locatives de copropriété	1 263 948	1 179 169	84 779
Entretiens et réparations	11 209 278	10 893 145	316 134
Primes assurances	1 822 103	1 712 944	109 159
Etudes et recherches	1 485 267	840 995	109 159
Services extérieurs divers	808 868	831 480	(22 611)
Personnel extérieur à la CCIR	5 576 765	5 317 739	259 027
Rémunérations intermédiaires et honoraires	29 717 332	28 790 166	927 166
Publicité - Publications - Relations publiques	4 407 092	5 463 760	(1 056 668)
Transports de biens	892 075	819 774	72 301
Déplacements - Missions et Réceptions	4 546 274	5 341 050	(794 776)
Frais postaux et de télécommunications	3 489 496	3 744 295	(254 799)
Services bancaires et assimilés	1 821 458	1 844 755	(23 297)
Autres services extérieurs - Divers	12 798 172	14 736 028	(1 937 855)
AUTRES CHARGES EXTERNES	98 280 699	99 529 418	(1 248 719)

2.5.5 Charges de personnel

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
Rémunérations brutes	188 741 822	193 919 197	(5 177 375)
Charges sociales patronales	83 305 846	96 635 171	(13 329 325)
Charges fiscales patronales (incluses dans la ligne impôts et taxes)	10 311 951	10 876 674	(564 723)
CHARGES DE PERSONNEL	282 359 619	301 431 042	(19 071 423)

La baisse des charges fiscales et sociales est liée à la baisse des effectifs.

2.5.6 Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	3 952 172	4 499 075	(546 904)
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	25 803 261	25 597 117	206 144
Dotations aux provisions	20 444 758	51 555 321	(31 110 564)
Dotations aux dépréciations des créances	4 441 628	7 847 683	(3 406 055)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	54 641 819	89 499 197	(34 857 378)

Les dotations aux provisions de 20 445 K€ ont été constituées pour l'aide au retour à l'emploi liée à la restructuration (4 234 K€) et les autres départs classiques (1 583 K€), les engagements de retraite CSAV (8 012 K€) et les indemnités de départ à la retraite (1 398 K€).

2.5.7 Autres charges

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
Redevances, concessions, brevets, licences...	2 644 849	2 468 794	176 055
Régimes sociaux - charges d'exploitation	16 450 047	16 230 378	219 670
Pertes sur créances clients irrécouvrables	244 140	190 227	53 913
Subventions et contributions versées aux tiers	24 731 332	26 740 391	(2 009 059)
Régimes sociaux - autres charges d'exploitation	8 325 329	1 122 282	7 203 047
Charges diverses de gestion courante	1 020 967	2 049 999	(1 029 033)
AUTRES CHARGES	53 416 664	48 802 071	4 614 594

2.5.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat 2019 s'élève à 142 K€ dont 125 K€ au titre de l'audit des comptes de l'exercice.

2.5.9 Produits et charges organismes sociaux

2.5.9.1 Caisse Spéciale d'Assurance Vieillesse

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
Produits			
Reprises sur provisions engagements retraite	24 823 920	15 471 060	9 352 860
Contributions CCIR à la CSAV	4 777 900	4 777 900	
Autres produits	11 333 271	17 344 245	(6 015 294)
Total des Produits	40 935 091	37 593 205	3 341 886
Charges			
Pensions	15 806 688	15 484 029	322 659
Modifications de régime		9 526 160	(9 526 160)
Dotations aux dépréciations des immobilisations financières	3 476	19 350 376	(19 346 900)
Autres charges	202 684	220 658	(17 975)
Dotations aux provisions engagement retraite	8 011 932	8 665 949	(654 017)
Total des Charges	24 024 780	53 247 173	(29 222 393)
Résultat	16 910 311	(15 653 968)	32 564 279

Le résultat annuel de la CSAV est bénéficiaire de 16 910 K€ suite à la comptabilisation des opérations suivantes :

Produits de la CSAV :

- la reprise de provision des engagements de retraites CSAV pour 13 770 K€,
- la reprise de la dépréciation des placements financiers CSAV à hauteur de 11 053 K€,
- la contribution de financement de la CCIR Paris Ile-de-France de 4 780 K€,
- des produits financiers générés par les revenus sur les valeurs mobilières de placement pour 2 872 K€ et par les produits des cessions des VMP pour 6 488 K€.

Charges de la CSAV :

- le coût des pensions versées est de 15 807 K€,

- la dotation aux provisions complémentaire des engagements de retraite de 8 012 K€ correspondant essentiellement à l'impact du coût d'actualisation (+ 8 415 K€).

Pour l'essentiel, les charges de la caisse spéciale d'assurance vieillesse et celles du fonds social figurent à la rubrique " autres charges de gestion courante" du compte de résultat regroupé "CCIR Paris Ile-de-France et organisme sociaux"

2.5.9.2 Fonds social

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
Produits			
Contributions patronales	1 659 926	1 766 383	106 457
Autres produits			
Total des Produits	1 659 926	1 766 383	106 457
Charges			
Allocations et contributions	1 537 204	1 630 698	93 494
Autres charges	279 303	287 156	7 853
Total des Charges	1 816 507	1 917 854	101 348
Résultat	(156 581)	(151 471)	5 110

Les allocations et contributions sont principalement constituées de dépenses au profit du personnel de la CCIR (1 040 K€ de chèques vacances, 178 K€ pour les chèques de Noël et 215 K€ pour les centre de vacances, la quote part de frais repas ainsi que pour les activités sportives et culturelles).

Les autres charges sont composées des frais de fonctionnement internes à la CCIR pour la totalité.

2.5.10 Résultat financier

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	10 230 211	10 363 681	(133 470)
Pdts autres VMP et créances actif immobilisé	371 017	534 134	(163 117)
Autres intérêts et produits assimilés	4 998 488	5 481 707	(483 219)
Rep. sur provisions et transferts de charges	11 772 361	332 361	11 440 000
Différences positives de change	221 886	321 481	(99 595)
Pdts nets sur cessions VMP	6 487 969	14 099 563	(7 611 594)
	34 081 932	31 132 926	2 949 006
CHARGES FINANCIÈRES			
Dot. fin. aux amortissements et provisions		19 532 338	(19 532 338)
Intérêts et charges assimilées	4 182 037	4 387 986	(205 949)
Différences négatives de change	6 428	139 357	(132 929)
Charges nettes sur cessions VMP	3 476	239 326	(235 850)
	4 191 942	24 299 008	(20 107 066)
RÉSULTAT FINANCIER	29 889 990	6 833 918	23 056 072

Le résultat financier s'établit à 29 890 K€ au 31/12/2019.

Les produits financiers s'élèvent au 31/12/2019 à 34 082 K€ et ont été générés à partir des :

- dividendes sur titre de participation pour 8 122 K€ ;
- rémunération des comptes courant pour 2 108 K€ ;
- revenus de placements pour 4 998 K€ ;
- reprises sur dépréciations des immobilisations financières pour 11 299 K€ ;
- cessions de VMP pour 6 488 K€.

Les intérêts et charges assimilées au 31/12/2019 s'élèvent à 4 182 K€, dont 4 144 K€ d'intérêts sur emprunts.

2.5.11 Résultat exceptionnel

CCIR PARIS ILE DE FRANCE

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 24/04/20

	Exercice 31/12/2019 (A)	Exercice 31/12/2018 (B)	Variation (C)= (A) - (B)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Pdts exceptionnels sur opérations de gestion	2 649 262	1 393 796	1 255 467
Pdts exceptionnels sur opérations en capital	21 699 458	16 270 299	5 429 159
Rep. sur provisions et transferts de charges	1 237 711	(121 801)	1 359 512
	25 586 431	17 542 294	8 044 137
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges except. sur opérations de gestion	540 086	529 621	10 465
Charges except. sur opérations en capital	5 662 435	23 043 285	(17 380 849)
Dotations except. aux amort. et provisions	12 439 711	1 189 000	11 250 711
	18 642 233	24 761 906	(6 119 673)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 944 198	(7 219 612)	14 163 810

Le résultat exceptionnel s'établit à 6 944 K€ au 31/12/2019.

Les produits exceptionnels s'élèvent au 31/12/2019 à 25 586 K€ et sont composés des éléments suivants :

- actualisation de la provision retraite CSAV pour 2 439 K€ ;
- cession du site de Saint Ouen l'Aumône pour 1 319 K€ ;
- cession bail base de Choisy pour 150 K€ ;
- vente d'appartements Ferrandi pour 1 274 K€ ;
- cession des titres de participations HEC pour 10 780 K€ ;
- quotes-parts de subventions d'investissements pour 8 175 K€ ;
- refacturation de la provision pour restructuration des CCIT pour 1 238 K€.

Les charges exceptionnelles s'élèvent au 31/12/2019 à 18 642 K€; elles ont été générés par :

- valeur nette comptable des actif immobiliers cédés pour 498 K€, dont 311 K€ de VNC pour Saint Ouen l'Aumône et 181 K€ de VNC pour la base de Choisy ;
- valeur nette comptable des titres cédés HEC pour 2280 K€ ;
- dotations aux provisions pour restructuration (coût des licenciements) pour 12 440 K€, dont 10 859 K€ de provisions restructuration CCIR et 1 238 K€ de restructuration des CCIT.

3. Effectifs

L'article L711-8 du code de commerce prévoit qu'à partir du 1er janvier 2013, l'ensemble des agents de droit public sous statut employés par les chambres de commerce et d'industrie territoriales, à l'exception de ceux employés au sein de leurs services publics industriels et commerciaux, est transféré à la chambre de commerce et d'industrie de région, qui en devient l'employeur.

Ces agents sont de droit mis à la disposition de la chambre territoriale qui les employait à la date d'effet du transfert.

Ainsi, les dépenses de rémunération des agents mis à disposition des CCIT de l'Essonne et de la Seine-et-Marne constituent des dépenses obligatoires des chambres de commerce et d'industrie territoriales et sont des recettes des chambres de commerce et d'industrie de région concernées. Ce traitement est le même pour le personnel mis à disposition auprès de l'EESC HEC et de l'EESC ESCP.

Le personnel de la CCIR Paris Ile-de-France compte 3 297 personnes au 31 décembre 2019 se répartissant comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Agents statutaires :	2 852	3 154
Agents sous contrats à durée indéterminée :	56	19
Agents sous contrats conventionnels	113	128
Agents sous contrats à durée déterminée :		
. Contrats d'une durée supérieure ou égale à 1 an	76	100
. Contrats d'une durée inférieure à 1 an	130	185
Contrats spécifiques	70	77
Total	3 297	3 663

Sur les 3 297 agents intégrés dans les effectifs au 31 décembre 2019, 747 sont mis à disposition auprès des CCIT de l'Essonne (86), de la Seine et Marne (213), de l'EESC ESCP (252) et de l'EESC HEC (196).

Ces données ont été déterminées à partir des informations recensées pour l'élaboration du bilan social de la CCIR Paris Ile-de-France.

4. Engagements hors bilan

4.1. Engagement donnés

Des garanties ont été accordées, avant le 31 décembre 2001, par la CCIR, dans le cadre de son activité Collecte et gestion de la PEEC, à la Caisse des Dépôts et Consignations, sur des prêts consentis par cet organisme sur fonds d'épargne.

L'activité Collecte et Gestion de la PEEC a été transférée à l'Office Interprofessionnel de Logement (OCIL) au 31 décembre 2001.

L'OCIL ne pouvant être juridiquement garant de prêts consentis sur fonds d'épargne par la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCIR Paris Ile-de-France reste redevable de cette obligation vis-à-vis de cette dernière à raison des prêts actuellement en cours. Néanmoins, en cas de mise en jeu des garanties en cause, la CCIR Paris Ile-de-France se retournerait vers l'OCIL.

4.2. Engagements reçus

Les cautions mises en place pour la CCIR Paris Ile-de-France auprès de la BNP-PARIBAS sont les suivantes :

Banque	Etablissement	Objet	Montant	Expiration
BNP PARIBAS	Délégation 92	Contrat de location immeuble situé à Nanterre	513 981,77 €	04-avr-21
BNP PARIBAS	SCIEGE	Préfecture de Paris	304,90 €	Jusqu'à main levée
BNP PARIBAS	SCIEGE	Entrepôt (caution versée aux services fiscaux)	4 573,00 €	Jusqu'à main levée

La CCIR Paris IDF a signé en 2019 des promesses de vente sur trois actifs immobiliers (81 avenue de la République à Paris, rue Fontanot à Nanterre et un terrain à Fontainebleau) et sur les titres de participation (SCI Constance Formation). Les actes de cession définitifs sont programmés sur 2020.

La CCIR Paris IDF s'est vu accorder une ouverture de crédit de 20 000 K€ auprès de la BNP Paribas, du Crédit Agricole et de la Société générale, non consommée au 31/12/2019.

La CCIR Paris IDF s'est vu accorder une autorisation de SWAP de taux de 20 300 K€ maximum auprès de ARKEA, dont 17 344 K€ ont été utilisés au 31/12/2019.

5. Situation fiscale de la CCIR Paris Ile-de-France au regard de l'IS

Au regard de l'IS, les activités de la CCIR Paris Ile-de-France restent scindées en deux secteurs distincts, l'un dit « lucratif », soumis à l'IS de droit commun, l'autre dit « non lucratif », relevant des dispositions spécifiques de l'articles 206-5 du Code Général des Impôts.

L'impôt acquitté par la CCIR Paris Ile-de-France au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1 482 K€.

6. Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et la CCIR Paris IDF s'attend à un impact négatif sur ses états financiers 2020.

La CCIR Paris IDF, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de la CCIR Paris IDF, la Direction de la CCIR Paris IDF n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la CCIR Paris IDF à poursuivre son exploitation.